

CONVOCAATION

L'an deux mil quatorze et le 31 mars, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour mercredi 05 avril 2014 à 10h30, salle de la mairie.

Séance du 05 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le cinq avril à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune de ST SILVAIN BELLEGARDE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Mme CARTON Isabelle, M. MOURLON Julien, M. BUJADOUX Alain, M. GRASS Alain, M. BERTRAND Jean-Marie, M. GALLAND Jacques, Mme ALOUCHY Michèle, M. REDON Pascal, Mme TIXIER GALLAND Michèle, M. DUPLÉIX Frédéric, M. MARTIN Rodolphe

Absents/Excusés:

Secrétaire de séance : Julien MOURLON

La séance est ouverte sous la présidence de Serge DUMONTANT, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer les nouveaux conseillers municipaux dans leurs fonctions :

- Mme CARTON Isabelle
- M. MOURLON Julien
- M. BUJADOUX Alain
- M. GRASS Alain
- M. BERTRAND Jean-Marie
- M. GALLAND Jacques
- Mme ALOUCHY Michèle
- M. REDON Pascal
- Mme TIXIER GALLAND Michèle
- M. DUPLÉIX Frédéric
- M. MARTIN Rodolphe

Monsieur Jean-Marie BERTRAND, le doyen des membres du Conseil Municipal, prend ensuite la présidence. Le Conseil Municipal choisit pour secrétaire, Monsieur Julien MOURLON.

1) Election du Maire

Le Président invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire, conformément aux articles L. 2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il demande s'il y a des candidats. Deux candidats se proposent : Alain BUJADOUX et Jacques GALLAND
Le vote est à bulletin secret.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
Bulletins à déduire :	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Ont obtenu :

- Monsieur Alain BUJADOUX : 8 voix
- Monsieur Jacques GALLAND : 3 voix

Monsieur Alain BUJADOUX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2) Détermination du nombre d'adjoints

Article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : Le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le Maire propose de s'entourer de 3 adjoints. A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Pour	Contre	Abstention
11	0	0

3) Election des adjoints

Il est procédé, dans les mêmes formes que pour l'élection du Maire, et sous la présidence de Monsieur Alain BUJADOUX à l'élection des adjoints.

a) Election du 1^{er} adjoint

Le Maire demande s'il y a des candidats. Un candidat se propose : Alain GRASS

Le vote est à bulletin secret.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
Bulletins à déduire : bulletin blanc	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

Ont obtenu :

- Monsieur Alain GRASS : 8 voix
- Madame Isabelle CARTON : 2 voix

Monsieur Alain GRASS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} adjoint et a été immédiatement installé.

b) Election du 2^{ème} adjoint

Le Maire demande s'il y a des candidats. Une candidate se propose : Isabelle CARTON

Le vote est à bulletin secret.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
Bulletins à déduire :	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Ont obtenu :

- Madame Isabelle CARTON : 10 voix
- Monsieur Pascal REDON : 1 voix

Madame Isabelle CARTON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} adjoint et a été immédiatement installée.

c) Election du 3^{ème} adjoint

Le Maire demande s'il y a des candidats. Deux candidats se proposent : Jean-Marie BERTRAND et Pascal REDON

Le vote est à bulletin secret.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
Bulletins à déduire :	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Marie BERTRAND : 8 voix
- Monsieur Pascal REDON : 3 voix

Monsieur Jean-Marie BERTRAND, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

Alain BUJADOUX clôt la séance par un discours :

« Le Maire et les adjoints ayant été élus, le groupe municipal est maintenant prêt à travailler. Au nom de tous les habitants de la Commune, la contribution de la précédente municipalité doit tout d'abord être mentionnée.

Je remercie, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, toutes les citoyennes et tous les citoyens de Saint Silvain Bellegarde qui nous ont permis d'être élus et d'accéder aux commandes de la Commune.

J'espère que nous allons pouvoir œuvrer tous ensemble sans parti pris, en personnes responsables, dans l'intérêt général comme cela doit être dans une démocratie »

Séance levée à 11h30

Le secrétaire,

Le Maire,

Alain BUJADOUX